

1.

Débitrice: **PRAYMS Sàrl**, rue Jean-Jacques Rousseau 5,
1800 Vevey
2.

Remarques: Opérations de courtage dans toute branche économique.
L'état de collocation ainsi que l'inventaire sont déposés à l'Office où ils peuvent être consultés.
Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites d'ici au 4 septembre 2008, sinon il sera considéré comme accepté.
Dans un délai échéant le 25 août 2008, les créanciers peuvent attaquer l'inventaire (art. 32 al. 2 OAOF) et demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des revendications de propriété admises par l'administration de la faillite (art. 47 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office deviendront exécutoires.

Office des faillites de Vevey
1800 Vevey

(04611320)